



16 mars 2016

(16-1600)

Page: 1/1

Original: espagnol

ÉTATS-UNIS – MESURES CONCERNANT LES VISAS POUR NON-IMMIGRANTS

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication d'El Salvador

La communication ci-après, datée du 15 mars 2016 et adressée par la délégation d'El Salvador à la délégation des États-Unis, à la délégation de l'Inde et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément aux dispositions de l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (le "Mémorandum d'accord"), El Salvador fait part de son désir d'être admis à participer aux consultations demandées par le gouvernement indien dans la communication WT/DS503/1/S/L/410 distribuée le 8 mars dernier sous l'intitulé *États-Unis – Mesures concernant les visas pour non-immigrants*.

El Salvador a un intérêt commercial et systémique dans l'application correcte de l'Accord général sur le commerce des services et de son Annexe sur le mouvement des personnes physiques fournissant des services.

C'est pourquoi El Salvador demande aux États-Unis d'accepter la revendication de son intérêt commercial et systémique, et par conséquent, sa demande de participation aux consultations.

Dans l'attente de votre réponse à la présente demande, je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.
